

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en place du budget participatif et adoption du règlement correspondant

Rapporteur : Philippe Laurent

Depuis 2012, la ville de Sceaux est engagée dans une démarche de concertation, de démocratie participative. Elle a été le lieu d'une large concertation avec les habitants sur divers sujets ou projet important.

En 2019, dans le cadre de la démarche « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* », il a été proposé de saisir le conseil municipal de la mise en place d'un budget participatif dédié à l'environnement.

Par la mise en place d'un budget participatif, dans la continuité de « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* », la Ville souhaite poursuivre le lien avec les habitants en leur permettant de participer davantage à la vie publique en s'appropriant des projets d'intérêt général qui seront réalisés par la Ville, dans le cadre de l'environnement.

Le budget participatif est un dispositif de démocratie participative, permettant d'allouer une enveloppe budgétaire, intégrée au budget de la commune, consacrée à la réalisation, par la Ville, de projets proposés et approuvés par les habitants.

S'agissant d'une première expérience sur la Ville, l'enveloppe budgétaire qui sera proposée au budget 2020 se situerait à 50 000 € TTC. A partir de 2021, le montant sera proposé chaque année par arrêté du maire et voté dans le cadre du budget de l'année concernée. Les crédits seront inscrits au budget d'investissement de la Ville.

Le règlement du budget participatif annexé à la présente délibération est général ; les dates précises des différentes étapes de la procédure sont fixées chaque année par arrêté du maire, affiché en mairie, et dont le contenu sera porté à la connaissance des habitants par une communication adéquate sur les supports habituels.

Le règlement précise notamment les critères de recevabilité des projets et le processus de choix.

Pour la première édition, les étapes de la procédure se dérouleront selon le calendrier suivant :

- dépôt des propositions de projets (intégrant la réunion d'information) : du 2 septembre au 18 octobre 2019 ;
- comité de recevabilité : semaine du 4 novembre 2019 ;
- études de faisabilité technique, juridique et financière : du 11 novembre 2019 au 7 février 2020 ;
- vote de la population (intégrant le forum de présentation des projets) : du 17 février au 4 mars 2020.